



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES POUR LA CONCEPTION, L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION PAR UN PRESTATAIRE D'UN ÉVÉNEMENT ESTIVAL « CLUB VINCENNES 2025 – SOIRÉES DE LÉGENDE » (DÉNOMINATION PROVISoire) - POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE VINCENNES, DANS L'ENCEINTE DU CHÂTEAU DE VINCENNES, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ GROUPE EVENTEAM**

**DÉCISION N° DM-25-242  
EN DATE DU 10 JUILLET 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-489 en date du 02 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick VOISIN, Adjointe au Maire ;

**VU** la décision n°DM-25-126 du 09 mai 2025 de signer le marché public de services pour la conception, l'installation et l'exploitation par un prestataire d'un événement estival « Club Vincennes 2025 – Soirées de légende » (dénomination provisoire) – pour le compte de la Ville de Vincennes, dans l'enceinte du Château de Vincennes, avec la société GROUPE EVENTEAM (notifié le 13/05/2025) ;

**VU** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 03 juillet 2025 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

**CONSIDÉRANT** que l'acte modificatif n°1 a pour objet :

- d'une part, de remplacer le prestataire initial de la billetterie Weezevent par OandB afin de maintenir la qualité du service dans les conditions prévues par le marché et la convention de mandat ;
- d'autre part, d'acter une reconfiguration des différents espaces liée aux installations faite par la société EVENTEAM afin de répondre aux contraintes du site ;
- enfin, de modifier l'article 4.2 du CCAP relatif à la périodicité des paiements afin de prévoir un échelonnement des paiements (acompte de 30% au démarrage de la période de montage, acompte de 30% à l'issue de la première semaine d'exploitation, solde à l'issue de la manifestation) ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société GROUPE EVENTEAM, sise 75 Ter rue du point du jour – 92100 Boulogne-Billancourt, représentée par Monsieur Igor JUZON, Président Directeur Général, l'acte modificatif n°1 au marché public de services pour la conception, l'installation et l'exploitation par un prestataire d'un événement estival « Club Vincennes 2025 – Soirées de

légende » (dénomination provisoire) – pour le compte de la Ville de Vincennes, dans l'enceinte du Château de Vincennes.

L'acte modificatif n°1 a une incidence financière sur le montant du marché public. Le nouveau montant du marché est de 1 426 488,30 € HT (1 711 785,96 € TTC), au lieu de 1 382 282,90 € HT (1 658 739,48 € TTC).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20250710-Imc1H13286H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 10/07/2025  
Date de Publication : 10/07/2025